



Financé par
l'Union européenne



Université de La Réunion
Service des marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Remise en état du gymnase du Moufia

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026TGYMNASE41

Date limite de remise des plis

21 / 07 / 2026 à 12 heures (Heure locale)

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université de La Réunion

Service des marchés

Représentant : Pr Jean-François HOARAU Président de l'Université

Adresse : Université de La Réunion

15 Avenue René Cassin

Saint-Denis

97400 CS 92003

Téléphone : 02 62 93 80 80

Courriel : marches@univ-reunion.fr

SIRET : 19974478000016

Site internet : <https://www.univ-reunion.fr/>

La personne en charge du dossier est : Héliori LE GAC Responsable du service des marchés

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Remise en état du gymnase du Moufia**

Code CPV	Libellé CPV
45453100-8	Travaux de remise en état

■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Remise en état du gymnase du Moufia
 Acheteur	Université de La Réunion
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Université de La Réunion, Campus du Moufia
 Délai	Voir CCAP

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 5 lots :

Type	Objet
Lot 1	Charpente métallique / bardage (CPV 45261100-5 : Travaux de charpente)
Lot 2	Menuiseries (45421000-4 - Travaux de menuiserie)
Lot 3	Peinture / étanchéité (45261420-4 - Travaux d'étanchéification) (45442100-8 - Travaux de peinture)
Lot 4	Revêtement de sols (45432130-4 - Travaux de revêtements de sols)
Lot 5	Peinture intérieure (45442100-8 - Travaux de peinture)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Cadre de réponse
- Cahier de plans
- Calendrier
- CCAP
- CCTP
- Certificat de visite
- Déclaration du candidat (DC1 et DC2)
- DPGF
- Règlement de la consultation

Les pièces suivantes devraient être communiquées et rajoutées à partir du 1^{er} juillet 2026 au DCE.

- PGC
- Rapport Initial du contrôleur technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Coordonnées de la personne à contacter : 06 92 60 46 20 ou 06 93 91 56 86
- Dates et horaires : les 29 juin et 10 juillet à 10 heures
- Adresse : le point de rencontre est devant l'entrée du gymnase, le bâtiment E7 situé à l'Est du campus ; l'entrée est située sur la façade Nord du bâtiment.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Sans suite :

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Mise en œuvre d'un traitement anti remonté d'humidité par capillarité (exigée) (Lot(s) 5)	Détails : Voir CCTP du Lot n°5 Le candidat doit prendre en compte la PSE dans son offre financière. Une offre qui ne prend pas en compte la PSE est irrégulière.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références travaux	Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	L'acte d'engagement doit être daté et signé
CCAP	Le CCAP doit être signé.
CCTP	Le CCTP doit être signé.

Document	Descriptif
Cadre de réponse	Cadre de réponse méthodologique et / ou technique
Certificat de visite	Le certificat de visite doit être signé par le représentant du maître d'ouvrage.
DPGF	La DPGF doit être complétée, datée et signée
Documents complémentaires	Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Université de La Réunion, Service des Marchés, 15 Avenue René Cassin, bâtiment de l'administration centrale, bureau B202 97400, Saint-Denis, CS 92003

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. L'acheteur ne prend en compte que le dernier dépôt.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de

candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 : Charpente métallique / bardage

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (26 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Délai d'exécution (14 pts)	
- Mesures prises pour l'exécution des travaux au-dessus des portes extérieures (6 pts)	
- Mesures prises pour l'exécution des travaux des verrières (6 pts)	
3. Performance environnementale (24 %)	Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental
- Traitement des déchets (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 1
- Durabilité des étanchéités (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 1

Lot 2 : Menuiseries

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Décomposition de la valeur technique : Moyens alloués (8 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot n°2
- Décomposition de la valeur technique : Description d'exécution des ouvrages. (25 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot n°2
- Décomposition de la valeur technique : Informations techniques sur les fournitures (équipements). (12 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot n°2
2. Prix HT (45 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
3. Délai (8 %)	
- Planning du chantier (4 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 2
- Délais d'exécution (4 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 2
4. Performance environnementale (2 %)	Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental
- Traitement des déchets (2 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot 2

Lot 3 : Peinture / étanchéité

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (26 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Délai d'exécution (16 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 3
- Mesures prises pour l'exécution des travaux au-dessus des portes extérieures (10 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 3
3. Performance environnementale (24 %)	Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental
- Traitement des déchets (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 3
- Durabilité des étanchéités (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 3

Lot 4 : Revêtement de sols

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du cadre de réponse
- Décomposition de la valeur technique : Moyens alloués (8 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 4
- Décomposition de la valeur technique : Description d'exécution des ouvrages. (25 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 4
- Décomposition de la valeur technique : Informations techniques sur les fournitures (équipements). (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 4
2. Prix HT (45 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
3. Délai (8 %)	
- Planning du chantier (4 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot 4
- Délais d'exécution (4 pts)	Voir Cadre de réponse du Lot 4
4. Performance environnementale (2 %)	Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental
- Impact des matériaux en matière de développement durable (2 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 4

Lot 5 : Peinture intérieure

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (26 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Durée d'exécution des travaux (10 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5
- Qualification des personnels (12 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5
- Mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité (4 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5
3. Performance environnementale (24 %)	Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental
- Écolabels (10 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5
- Autres labels (9 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5

Critère	Descriptif
- Peinture biosourcée (5 pts)	Voir cadre de réponse du Lot 5

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Attestation d'assurance	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
RIB	
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir **au plus tard le 13 juillet 2026** leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse sera adressée **au plus tard le 16 juillet 2026** à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de La Réunion
 27 rue Félix Guyon
 CS 61107
 Saint-Denis
 97404 Saint-Denis Cedex
 Téléphone : 02 62 92 43 60
 Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr
 Télécopie : 02 62 92 43 62
 Site internet : la-reunion.tribunal-administratif.fr

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**
[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)